

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 21 juin 2018 à 19 h 07 au siège social du Comité de gestion, 500, boulevard Crémazie Est, à Montréal.

Sont présents :

Mme	Patricia R. Lattanzio, présidente	
M.	Miville Boudreault	
M.	Claude Cuillerier	
M.	Frank di Bello	
M.	Christian Desjardins	(substitut)
M.	Khokon Maniruzzaman	(substitut)

Sont absents¹ :

Mme	Anne-Marie Lepage	
M.	Kenneth George	
Mme	Mary Ann Davis	(substitut)
Mme	Sylvia Lo Bianco	(substitut)
Mme	Renée-Chantal Belinga	(substitut)

M. Khokon Maniruzzaman siège et vote à la place de M. Kenneth George.

Assistent à la séance :

Mme Hélène Meagher, directrice générale
Me Malaythip Phommasak, secrétaire générale et directrice du Service juridique
Mme Marie-Josée Cardinal, directrice – Comptabilité et trésorerie
M. Pierre Venne, directeur – Taxe scolaire
M. Gary Houghton, régisseur
Mme France Cloutier, technicienne en documentation

¹ En date de ce jour, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport n'a pas désigné le membre à être choisi après consultation des comités de parents de l'île de Montréal tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 402 de la Loi sur l'instruction publique; le mandat de M. Nicolas Marcotte étant terminé depuis le 31 mars 2016.

1. ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Mme Patricia R. Lattanzio, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 10 mai 2018 du Comité de gestion
3. Documents et rapports d'information
4. Listes des déboursés
5. Taux de la taxe scolaire pour l'année 2018-2019
6. Utilisation des ressources financières du Comité de gestion – année 2018-2019
7. Budget 2018-2019 – adoption
8. Autorisations d'emprunts à court terme du Comité de gestion pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018
9. Régime de gestion des risques – police d'assurance excédentaire et assurance voyage à l'étranger pour l'année 2018-2019 – renouvellement
10. Nomination des membres du comité d'évaluation des objectifs 2017-2018 de la directrice générale
11. *Répertoire des publications du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* – juin 2018 – publication et diffusion
12. Création d'un poste de gestionnaire à la direction générale (**confidentiel**)
13. Contenu du communiqué de la taxe scolaire 2018-2019
14. Recrutement d'un Régisseur ou d'une Régisseuse au Système d'achats coopératif et aux approvisionnements – formation d'un comité de présélection et formation d'un comité de sélection
15. Période de questions et commentaires des membres
16. Période de questions du public
17. Questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
18. Levée ou ajournement de la séance

2. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MAI 2018 DU COMITÉ DE GESTION

Sur la proposition de M. Frank di Bello, le procès-verbal de la séance du 10 mai 2018 du Comité de gestion est approuvé tel que présenté.

3. DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION

- a) État de la taxe scolaire à recevoir au 25 mai 2018
- b) Rapport budgétaire au 25 mai 2018
- c) Placements adossés à des actifs (BTAA) – état de la situation au 25 mai 2018
- d) Rapport des autorisations accordées par la directrice – Comptabilité et trésorerie – Règlements n^{os} 51 et 53 – récentes transactions financières
- e) Rapport global concernant les réalisations du plan de travail 2017-2018
- f) Taxe scolaire 2018-2019 – résolutions des commissions scolaires de l'île de Montréal demandant le montant maximal du produit de la taxe
- g) Système d'achats coopératif – sommaires de la participation au Système d'achats coopératif pour 2019-2020 et résolutions des commissions scolaires de l'île de Montréal et autres organismes
- h) Rapport du comité Milieux défavorisés

4. LISTES DES DÉBOURSÉS

Documents déposés : - Listes des déboursés pour la période des 1^{er} au 27 avril 2018 et 28 avril au 25 mai 2018

IL EST RÉSOLU de ratifier les déboursés indiqués aux listes déposées.

5. TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2018-2019

Documents déposés : - Rapport du 12 juin 2018 du directeur – Taxe scolaire et document annexé

ATTENDU QU'aux termes de la *Loi sur l'instruction publique* (c. I-13.3), le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal fixe le taux de la taxe scolaire à être prélevée sur tout immeuble imposable situé sur le territoire des commissions scolaires de l'île de Montréal;

ATTENDU QUE le taux de la taxe scolaire est calculé en vertu de l'article 308 de la *Loi sur l'instruction publique* en divisant le produit maximal de la taxe scolaire par les évaluations foncières uniformisées ajustées des immeubles imposables du territoire de la région de taxation scolaire de Montréal, lequel ne peut excéder 0,35 \$ par 100 \$ d'évaluation et le résultat de cette division se chiffre à 0,18080 \$ par 100 \$ d'évaluation tel qu'indiqué au rapport annexé;

ATTENDU QUE l'article 434.2 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le taux de la taxe scolaire 2018-2019 pour la région de taxation scolaire de Montréal, ne peut excéder 0,17832 \$ par 100 \$ d'évaluation;

ATTENDU QUE l'article 435 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit également que le taux de la taxe scolaire du territoire de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson situé dans la région de la Montérégie est de 0,17832 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'année 2018-2019;

ATTENDU QUE toutes les commissions scolaires de l'île de Montréal ont demandé, par résolution, que le Comité de gestion leur verse la somme équivalant au produit maximum de la taxe scolaire qui peut être imposée sur le territoire de l'île de Montréal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE CUILLERIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fixer à 0,17832 \$ par 100 \$ d'évaluation le taux de la taxe scolaire pour l'exercice financier 2018-2019 pour tous les immeubles situés sur le territoire des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal.

6. UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DU COMITÉ DE GESTION – ANNÉE 2018-2019

Document déposé : - Rapport du 11 juin 2018 de la directrice générale

ATTENDU QU'aux termes de l'article 439 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Comité de gestion doit répartir, pour l'année scolaire 2018-2019, le produit de la taxe scolaire et les revenus de placement de tout ou partie de ce produit;

ATTENDU QUE, pour assurer le financement de ses propres besoins et des mesures de rattrapage en matière d'éducation dans les milieux défavorisés des commissions scolaires de l'île de Montréal, le Comité de gestion dispose des revenus d'intérêts de la taxe scolaire et des revenus de la taxe scolaire supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MIVILLE BOUDREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° d'utiliser, pour satisfaire aux besoins du Comité de gestion et pour assurer le financement de mesures de rattrapage en matière d'éducation dans les milieux défavorisés des commissions scolaires de l'île de Montréal pour l'année 2018-2019, les sommes suivantes :

Revenus d'intérêts de la taxe scolaire :	6 160 000 \$
Taxe scolaire supplémentaire :	5 900 000 \$

2° d'établir comme suit les montants nécessaires pour combler les besoins du Comité de gestion pour l'année 2018-2019 :

Administration du Comité de gestion :	1 600 000 \$
Régime de gestion des risques :	355 000 \$

3° de répartir aux commissions scolaires une somme de 11 500 000 \$, selon les règles de répartition établies aux termes de la résolution 7 de la séance du 13 mars 2014, pour assurer des mesures de rattrapage en matière d'éducation dans les milieux défavorisés, les sommes suivantes :

Règle de répartition, article 6.1 :	360 000 \$
Règle de répartition, article 6.2 :	200 000 \$
Règle de répartition, article 6.3 :	1 972 000 \$
Règle de répartition, article 6.4 :	8 968 000 \$

4° de verser les sommes allouées à chacune des commissions scolaires, en vertu du paragraphe précédent, le 3 janvier 2019.

7. **BUDGET 2018-2019 – ADOPTION**

Documents déposés : - Rapport du 12 juin 2018 de la directrice générale et document annexé (**tiré à part**)

ATTENDU QUE le Comité de gestion a adopté l'utilisation de ses ressources financières pour l'année 2018-2019;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 289 216 235 217 \$ en date du 1^{er} mai 2018 en conformité avec la loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 492 986 501 \$, en date du 1^{er} mai 2018, a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 455 304 811 \$; et
- un nombre de 491 969 immeubles imposables de plus de 25 000 \$

CONSIDÉRANT le budget déposé en annexe au rapport déposé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° d'adopter le budget pour l'année 2018-2019, tel que présenté dans le document déposé intitulé « Budget 2018-2019 » et qui prévoit les résultats suivants :

Revenus	745 372 223 \$
Dépenses	746 796 737 \$
Ajustement – financement de la réforme comptable	<u>29 514 \$</u>
Déficit de l'exercice	(1 395 000 \$)
Surplus cumulé au début de l'exercice	<u>14 256 321 \$</u>
Surplus cumulé au 30 juin 2019	<u>12 861 321 \$</u>

2° d'établir à 75 000 \$ plus les taxes applicables la participation financière des commissions scolaires au Régime de gestion des risques, la contribution par commission scolaire étant détaillée à la page 19 du budget;

3° de transmettre le budget adopté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

8. AUTORISATIONS D'EMPRUNTS À COURT TERME DU COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2018

Documents déposés : - Rapport du 13 juin 2018 de la directrice – Comptabilité et trésorerie et document annexé

ATTENDU QUE dans une lettre reçue le 13 juin 2018, la directrice générale du financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur autorisait le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, selon certaines conditions, à contracter des emprunts temporaires pour subvenir aux besoins du Comité de gestion et des commissions scolaires de l'île de Montréal pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. KHOKON MANIRUZZAMAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'établir comme suit les montants maximums des emprunts à court terme du Comité de gestion pour les mois de juillet à décembre 2018, pour le financement de ses dépenses de fonctionnement et d'investissements et celles des commissions scolaires de l'île de Montréal :

<u>Période</u>	<u>Montants maximums autorisés</u>
Juillet 2018	1 494 252 025 \$
Août 2018	1 579 853 247 \$
Septembre 2018	1 747 224 278 \$

Octobre 2018	1 805 686 608 \$
Novembre 2018	1 742 026 207 \$
Décembre 2018	1 409 058 536 \$

9. RÉGIME DE GESTION DES RISQUES – POLICE D’ASSURANCE EXCÉDENTAIRE ET ASSURANCE VOYAGE À L’ÉTRANGER POUR L’ANNÉE 2018-2019 – RENOUELEMENT

Documents déposés : - Rapport du 14 juin 2018 de la secrétaire générale et directrice du Service juridique et documents annexés

ATTENDU QUE par sa résolution 13 de la séance du 31 août 1992, le Conseil scolaire de l’île de Montréal adoptait le Régime de gestion des risques qui prévoit notamment que, pour acquitter les indemnités de 500 000 \$ et plus, il est loisible de souscrire une police d’assurance-responsabilité à même les sommes disponibles au Régime de gestion des risques;

ATTENDU QUE le Comité de gestion a souscrit une police d’assurance excédentaire au cours des dix-neuf dernières années avec limites entre 2 et 5 millions \$;

ATTENDU QUE les commissions scolaires ont manifesté leur besoin d’avoir une couverture mondiale pour les voyages à l’étranger;

ATTENDU QUE le comité de gestion des risques recommande au Comité de gestion de souscrire une police d’assurance excédentaire et une couverture pour les voyages à l’étranger;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

- 1° de souscrire, pour l’année 2018-2019, à la police d’assurance excédentaire en matière de responsabilité civile générale avec limites entre 2 et 5 millions \$ offerte par le courtier Assurances Fort pour l’assureur Lloyd’s de Londres, telle que décrite dans la proposition déposée;
- 2° de payer au courtier Assurances Fort la prime demandée de 79 000 \$ plus 500 \$ en frais d’administration ainsi que les taxes sur les assurances à même les sommes disponibles au Régime de gestion des risques, aux fins de la police d’assurance excédentaire;
- 3° de souscrire, pour l’année 2018-2019, à une couverture mondiale pour les voyages à l’étranger auprès de l’assureur Lloyd’s de Londres par le biais du courtier Assurances Fort;
- 4° de payer au courtier Assurances Fort la prime demandée de 15 150 \$ plus 500 \$ en frais d’administration ainsi que les taxes sur les assurances à même les sommes disponibles au Régime de gestion des risques, aux fins de la couverture pour voyages à l’étranger.

10. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES OBJECTIFS 2017-2018 DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Documents déposés : - Rapport du 5 juin 2018 de la directrice générale et document annexé

ATTENDU QUE la *Procédure d'évaluation de la directrice générale ou directeur général du Comité de gestion* prévoit la formation d'un comité composé de trois membres, la présidente et deux membres du Comité de gestion;

ATTENDU QUE ce comité devra se réunir en août 2018 pour procéder à l'évaluation des objectifs 2017-2018 de la directrice générale et qu'il soumettra un rapport à la séance du Comité de gestion de septembre du Comité de gestion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME PATRICA R. LATTANZIO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer deux membres sur le comité d'évaluation des objectifs 2017-2018 de la directrice générale pour assister la présidente, soit :

M. Frank di Bello
M. Miville Boudreault

et désigner, à titre de substitut de l'un des deux membres,

M. Claude Cuillierier

11. RÉPERTOIRE DES PUBLICATIONS DU COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL – JUIN 2018 – PUBLICATION ET DIFFUSION

Documents déposés : - Rapport du 5 juin 2018 de la directrice générale et document annexé

ATTENDU QUE le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal diffuse régulièrement des publications à l'intention des intervenants en éducation;

ATTENDU QUE la production annuelle d'un répertoire contenant la liste des publications disponibles au Comité de gestion ainsi que leur prix s'avère un moyen à privilégier pour assurer la diffusion des documents concernés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE CUIILLERIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° d'autoriser la publication du *Répertoire des publications du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* - Juin 2018, tel qu'annexé au rapport déposé;

2° de diffuser ce document sur le site Web du Comité de gestion.

Les membres siègent privément pour l'étude du point 12 de 19h44 à 19h59.

12. CRÉATION D'UN POSTE DE GESTIONNAIRE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Documents déposés : - Rapport du 14 juin 2018 de la directrice générale et documents annexés (**confidentiel**)

ATTENDU QUE l'augmentation de tâches dévolues au Service informatique et à la direction générale ainsi que des besoins de développements à venir dans ce secteur d'activité;

ATTENDU QUE les disponibilités budgétaires permettent la création d'un nouveau poste de coordonnateur;

ATTENDU QUE la recommandation du comité Orientations du Comité de gestion à la création de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. De créer un poste de coordonnateur aux ressources informationnelles;
2. D'adopter la description de poste en annexe du rapport;
3. De déroger à la Politique de gestion sur les conditions de travail des gestionnaires du Comité de gestion en procédant à l'appel de candidatures à l'interne dans un premier temps et de procéder à l'appel de candidatures à l'externe seulement si le poste n'est pas comblé;
4. De désigner M. Frank di Bello et M. Christian Desjardins pour agir au comité de sélection du poste de coordonnateur aux ressources informationnelles.

13. CONTENU DU COMMUNIQUÉ DE LA TAXE SCOLAIRE 2018-2019

Document déposé : - Projet du communiqué de presse de la taxe scolaire 2018-2019

La Présidente présente aux membres le projet du communiqué de presse de la taxe scolaire 2018-2019. Les membres discutent et suggèrent des modifications au contenu de ce communiqué.

14. RECRUTEMENT D'UN RÉGISSEUR OU D'UNE RÉGISSEUSE AU SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF ET AUX APPROVISIONNEMENTS – FORMATION D'UN COMITÉ DE PRÉSÉLECTION ET FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

Documents déposés : - Rapport du 21 juin 2018 de la directrice générale et documents annexés

ATTENDU QUE le 19 juin 2018, le Régisseur du Comité de gestion a avisé de sa démission et qu'elle sera effective le 3 août 2018;

ATTENDU QUE par sa résolution 6 de la séance du 10 juillet 2014, le Comité de gestion a adopté sa Politique de gestion sur les conditions de travail des gestionnaires qui prévoit à l'article 4-1.04 que le recrutement se fait par affichage à l'interne et à l'externe simultanément. La sélection se fera par le biais d'un comité de présélection et sera suivi d'un comité de sélection qui lui, sera composé de deux (2) membres du Comité de gestion;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au recrutement d'une personne pour remplacer le Régisseur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR PATRICIA R. LATTANZIO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° de désigner M. Pierre Venne comme membre du comité de présélection en compagnie de la directrice générale;

2° de désigner Mme Patricia R. Lattanzio et M. Frank di Bello comme membres du comité de sélection du Régisseur ou de la Régisseuse;

3° de demander au comité de sélection de faire rapport du processus de sélection et de l'engagement du Régisseur ou de la Régisseuse pour fin de ratification à la séance qui suivra cet engagement.

Mme la Présidente remercie M. Houghton pour sa contribution et son travail apprécié au sein du Comité de gestion et lui souhaite la meilleure des chances dans ses nouveaux défis.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES

M. Frank di Bello souhaite savoir si toutes les commissions scolaires avaient renouvelé pour les mêmes catégories du SAC que l'année précédente. M. Houghton répond par l'affirmative.

M. Christian Desjardins demande s'il y a une procédure de nomination pour le membre représentant les comités de parents au Comité de gestion, compte tenu qu'aucun membre n'a été nommé depuis 2016. La

directrice générale explique qu'il n'y en a pas et que la nomination est discrétionnaire.

Mme la Présidente ajoute qu'elle fera parvenir une lettre au Ministère afin qu'il nomme les deux membres qu'il doit désigner.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

17. QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION

Les membres déclarent n'avoir aucune question particulière à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Miville Boudreault, la présente séance est levée à 20 h 38.